

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RELATIVE À LA MODIFICATION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE SAINT GENIES DE FONTEDIT COMMUNAUTE DE COMMUNES LES AVANT-MONTS

Par arrêté n° **169/2024 en date du 27 juin 2024**, Monsieur Francis BOUTES, Président de la communauté de communes Les Avant-Monts, a ordonné l'ouverture d'une enquête publique du **lundi 19 août 2024 à 09h00 au jeudi 19 septembre 2024 à 17h00**, portant sur la modification N°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de SAINT GENIES DE FONTEDIT.

Monsieur Jacques ARMING, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Montpellier.

Le projet de modification du PLU a fait l'objet d'une dispense d'évaluation environnementale selon avis de la MRAe du 08 mars 2024.

L'entier dossier accompagné d'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, sera déposé et tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête en mairie de SAINT GENIES DE FONTEDIT : **du lundi au vendredi de 8H30 à 12h et de 14h à 17H30**, à l'exception des jours fériés.

Il sera également consultable à la Communauté de Communes Les Avant-Monts, siège de l'enquête publique : **du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h**, à l'exception des jours fériés et sur le site internet de la Communauté de Communes Les Avant-Monts : www.avant-monts.fr Lien Urbanisme – Plans locaux d'urbanisme - Enquête Publique.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra également consulter le dossier sur un poste informatique à la mairie de SAINT GENIES DE FONTEDIT et à la Communauté de Communes Les Avant-Monts aux horaires d'ouverture indiqués ci-dessus.

Le public pourra faire part de ses observations et propositions écrites sur le registre ouvert à cet effet en mairie de SAINT GENIES DE FONTEDIT ou par correspondance adressée à M. le commissaire enquêteur PLU de SAINT GENIES DE FONTEDIT, Communauté de Communes Les Avant-Monts ZAE L'Audacieuse, 34480 MAGALAS, ou encore par courrier électronique à l'adresse suivante : modif2plustgenies@gmail.com

Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie de SAINT GENIES DE FONTEDIT pour recevoir les observations et propositions écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- **Le lundi 19 août 2024 de 9h à 12h**
- **Le mercredi 04 septembre 2024 de 9h à 12h**
- **Le jeudi 19 septembre 2024 de 14h à 17h**

La réception du public se fera dans le strict respect des mesures sanitaires appropriées.

L'avis au public sera affiché pendant toute la durée de celle-ci, sur les lieux suivants :

- à la Mairie de SAINT GENIES DE FONTEDIT, au siège de la CC les Avant-Monts et à chaque entrée du village
- Il sera mis en ligne sur le site internet de la communauté de communes Les Avant-Monts (<http://www.avant-monts.fr>) et sur celui de la Mairie (<https://www.saintgeniesdefontedit.fr/>) quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci.

A l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquête seront clos par le commissaire enquêteur et mis à sa disposition.

Dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur adressera au Président de la communauté de communes Les Avant-Monts, le dossier d'enquête, le registre ainsi qu'un rapport et ses conclusions et avis motivé, une copie sera également adressée au Tribunal Administratif de Montpellier.

Le rapport, les conclusions et l'avis motivé seront tenus à la disposition du public au siège de la communauté de communes Les Avant-Monts, à la ZAE L'Audacieuse – 34480 MAGALAS ainsi qu'en mairie de SAINT GENIES DE FONTEDIT, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux au public.

Ces documents seront également consultables sur le site internet de la communauté de communes Les Avant-Monts à l'adresse suivante www.avant-monts.fr, urbanisme, Plans locaux d'urbanisme - enquête publique. L'ensemble de ces documents seront consultables pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

A l'issue de l'enquête publique, le projet de modification N°2 du PLU de SAINT GENIES DE FONTEDIT, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, seront soumis au Conseil communautaire de la Communauté de Communes les Avant-Monts pour approbation.

Le Président de la Communauté
De Communes Les Avant-Monts
Mr BOUTES Francis